

TOUT PRÈS



À PROPOS

SÉOLIS, une entreprise certifiée à votre service !

Nous mettons toute notre énergie pour vous satisfaire et vous apporter la qualité de service que vous attendez.



Pour y parvenir, l'entreprise s'est engagée dans une démarche QSE (qualité, sécurité, environnement) depuis plus de 10 ans et a obtenu -

dès 2008 - la certification AFAQ ISO 9001 pour l'ensemble de ses activités et de ses services.

Cette certification est pour vous la garantie d'un suivi rigoureux des contrats, des consommations et de la facturation, d'une accessibilité téléphonique et d'un traitement de vos demandes et réclamations dans les meilleurs délais. Elle est la preuve de notre engagement à vos côtés.

L'entreprise est également certifiée ISO 45 001 pour sa politique de santé et de sécurité au travail, et ISO 14 001 pour ses actions en faveur de l'environnement

Fin 2020, un audit de suivi de notre certification AFAQ a été mené au sein de SÉOLIS.

Les résultats seront connus au cours du premier trimestre 2021. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

Olivier Rousseau
Directeur commercial

LE CHIFFRE

80%



C'est le taux de satisfaction des clients concernant l'accessibilité téléphonique sur la période du 16 mars au 30 juin 2020.

* Enquête on-line réalisée auprès des clients ayant sollicité des prestations pendant la crise sanitaire au printemps 2020.



À SAVOIR

L'agence en ligne vous simplifie la vie !

Que vous soyez un particulier ou un professionnel, vous disposez en tant que client, via votre agence en ligne, de nombreux services pour simplifier votre quotidien et gagner du temps. Pour en profiter, rendez-vous sur seolis.net et accédez en toute facilité à nos services gratuits.

Votre agence en ligne, gratuite et sécurisée, vous permet de :

● Suivre vos contrats et vos consommations

Consulter les caractéristiques de vos contrats d'électricité, visualiser et suivre vos consommations en temps réel. Vous pouvez aussi y souscrire le prélèvement automatique et éditer un justificatif de domicile.

● Gérer vos factures

Estimer et régler vos factures en ligne dans un espace sécurisé, souscrire à la mensualisation, en modifier la date de prélèvement, actionner l'alerte e-facture pour un archivage direct

dans votre espace personnel, modifier votre adresse et vos données bancaires si nécessaire.

● Transmettre vos relevés

Saisir votre relevé de compteur pour bénéficier d'une facture au plus proche de vos consommations réelles.

● Mettre en place des alertes

e-facture, Jour Tempo, Jour EJP : une alerte par e-mail vous informe de la disponibilité de votre facture et de la couleur du jour, la veille ou le jour J, afin d'adapter votre consommation.

Vous n'avez pas encore créé votre espace personnel ?

Accédez dès aujourd'hui à votre agence en ligne sur le site de SÉOLIS. Munissez-vous de votre dernière facture (souscription ou consommation) et saisissez : votre référence contrat, la référence et le montant de cette facture. Tous nos services y sont à portée de main.

L'isolation des combles perdus à 0€ pour les clients bénéficiaires du Chèque Énergie, c'est reparti !



Au printemps 2019, SÉOLIS a déployé, auprès de ses clients particuliers bénéficiaires du Chèque Énergie, une opération isolation des combles perdus à 0 €.

Cette opération a permis à plus de 500 propriétaires ou locataires d'une maison individuelle de :

- **réduire leurs consommations d'énergie et donc leurs factures ;**
- **valoriser leur logement ;**
- **améliorer leur confort en hiver et en été.**

Face au succès rencontré et fort de notre engagement à vos côtés pour vous aider à réaliser vos travaux d'isolation et de maîtrise de l'énergie, SÉOLIS prolonge cette opération jusqu'à décembre 2021. Vous avez donc toute l'année pour en bénéficier.

Si vous êtes concernés, vous n'avez aucune démarche à effectuer

Vous recevrez dans ce cas un courrier d'information et un coupon-réponse à retourner à SÉOLIS.

Après étude de votre profil et si vous remplissez les conditions pour prétendre à cette offre :

- 1 Une visite technique du logement effectuée par l'un de nos partenaires (avec l'accord du propriétaire si vous êtes locataire) déterminera la faisabilité des travaux.
- 2 Les travaux d'isolation des combles perdus seront réalisés dans les semaines qui suivent et sans aucuns frais à votre charge par des artisans locaux, professionnels de l'isolation.
- 3 Des contrôles seront réalisés sur site, de façon aléatoire, par un organisme d'inspection accrédité commandité par SÉOLIS, afin de vérifier la bonne réalisation de l'isolation.

Si vous avez besoin d'isoler votre logement, c'est le moment d'en profiter !

ÉCO & LOGIQUE



Réduisez vos factures d'électricité

En sélectionnant des appareils économes et en les entretenant régulièrement (dégivrage, dépoussiérage, détartrage), vous êtes certain de faire des économies d'électricité.

Fin des tarifs réglementés pour certains professionnels : êtes-vous concerné ?

Depuis le 1^{er} janvier, les professionnels qui emploient au moins 10 salariés ou dont le chiffre d'affaires (ou les recettes ou le total du bilan) est supérieur à 2 millions d'euros ne sont plus éligibles* au tarif réglementé de vente d'électricité.

Si vous êtes dans ce cas et si à cette date vous n'avez pas souscrit de contrat au prix de marché, un nouveau contrat par défaut - appelé offre transitoire - assure désormais les conditions de votre fourniture d'électricité avec SÉOLIS.

Si vous souhaitez optimiser vos factures d'énergie, nous vous conseillons de faire le point sur votre contrat afin de vous assurer que celui-ci correspond bien à vos besoins.

*Loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat.

POUR INFO

Attention aux appels frauduleux !

Vous êtes nombreux à nous signaler le démarchage téléphonique, pour des prestations de services, de sociétés agissant soi-disant pour le compte de SÉOLIS, ou « au nom de votre fournisseur ».

Restez prudents face à ces appels : SÉOLIS ne réalise pas de démarchage commercial. Aussi, ne communiquez jamais de données personnelles par téléphone sans être certain de l'identité du démarcheur.



EN QUESTION

Sourd ou malentendant ? Vous pouvez échanger avec votre conseiller SÉOLIS grâce au service ACCEO

Ce service gratuit est disponible sur www.seolis.net. Vous avez également la possibilité de **télécharger l'application Acceo** directement sur votre smartphone, tablette et ordinateur :

www.acce-o.fr

Il vous sera alors possible d'échanger en temps réel avec nos conseillers par TIP (Transcription Instantanée de la Parole), en visio-interprétation Langue des Signes Française (LSF) ou en visio-codage Langue française Parlée Complétée (LPC).

